



Photovoltaique en toiture Formations – Qualifications – Réalisations



Synthèse des qualifications, des formations nécessaires à leurs obtentions et des travaux qu'elles permettent de réaliser.









<u>Les prérequis</u>: Selon votre activité et le type de bâtiment associé, il faudra à l'entreprise des compétences en électricité et/ou en couverture et/ou en étanchéité.

<u>La pose</u>: Les formations produits sont dispensées par les fabricants. Elles permettent d'apprendre à poser un système en particulier.

<u>Le raccordement électrique</u>: plusieurs organismes proposent des formations dédiées à la conception et au raccordement électrique des installations photovoltaïques.

<u>Le technico-commercial</u>: Ce volet est traité dans les formations agrées par Qualit'ENR. Y sont abordé le calepinage, le relevé des masques, le choix des systèmes ainsi que des rappels sur la sécurité.

<u>La prévention</u>: En plus des formations propres au PV, il faut prévoir celles pour garantir la sécurité des installateurs. Nous recommandons les formations pour le Travail en hauteur (nacelle / échafaudage / harnais), l'Amiante (SS4) et l'AIPR.











Organismes

Qualifications

Organismes

Ce qu'elle permet



Puissance de l'installation

0 kVA ≤ 36 kVA (~170 m²) ≤ 250 kVA (~1200 m²) ≤ 500 kVA 5912 5911 5913 Raccordement électrique Installations photovoltaïques Installations photovoltaïques Installations photovoltaïques Qualibat Pose en intégration de puissance de raccordement de puissance de raccordement de puissance de raccordement Pose en surimposition comprise entre 36 kVa et 250 supérieure à 250 kVa inférieur à 36 kVa kVa SPV1 SPV2 SPV₂ Qualifelec1 Solaire PhotoVoltaïque indice 1 Solaire PhotoVoltaïque indice 2 Solaire PhotoVoltaïque indice 3 Raccordement électrique Pose en surimposition Qualit'ENR Quali'PV 36 Quali'PV 5003 Pose en intégration QualiPV Bat² Qualit'ENR Pose en surimposition

¹Les qualifications Qualifelec peuvent être sans mention RGE.

² La qualification Quali'PV Bât ne permet pas le raccordement électrique, <u>elle n'est pas RGE</u>.

 3 La Qualification Quali'PV 500 permet également de faire des installations \leq 36 kVA.

La mention RGE est obligatoire pour les demandes de contrat d'achat.

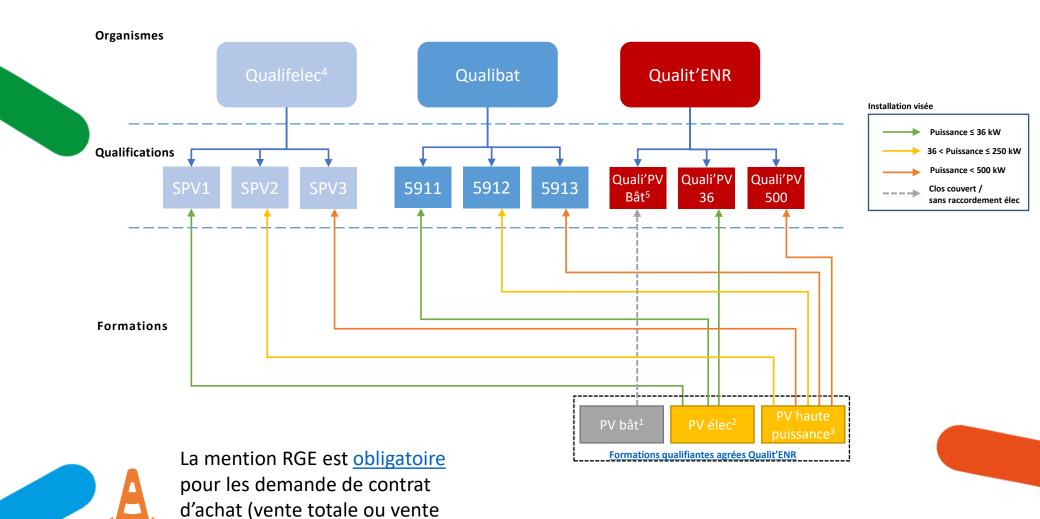


du surplus) et de

raccordement.

Formations et mention RGE





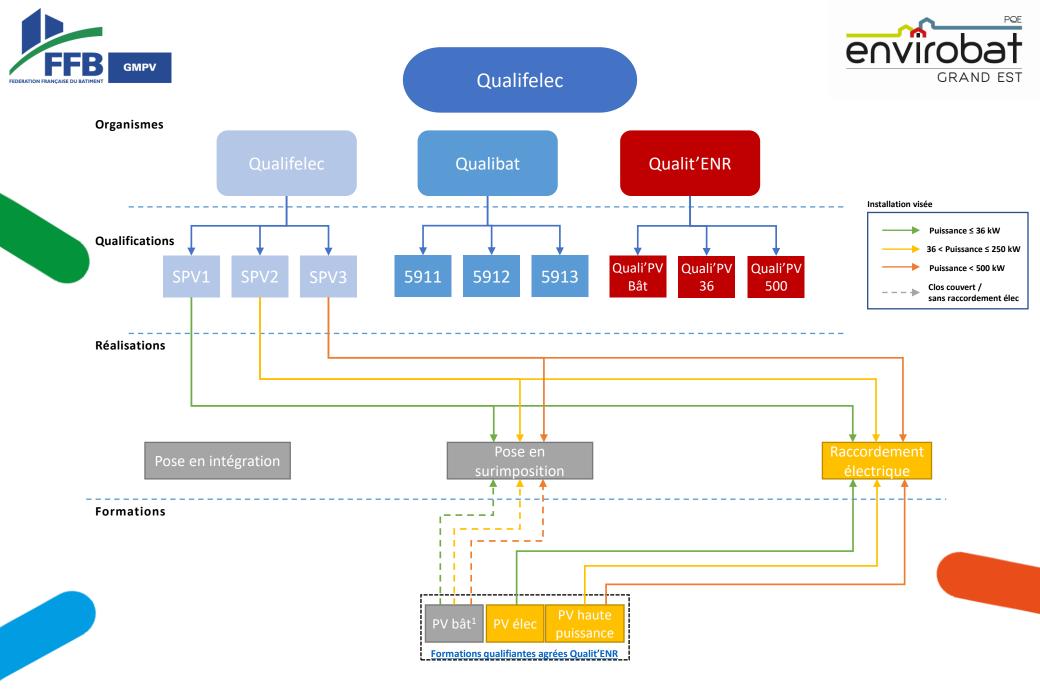
¹ « Générateur photovoltaïque raccordé au réseau – compétence intégration au bâti » (PV bât)

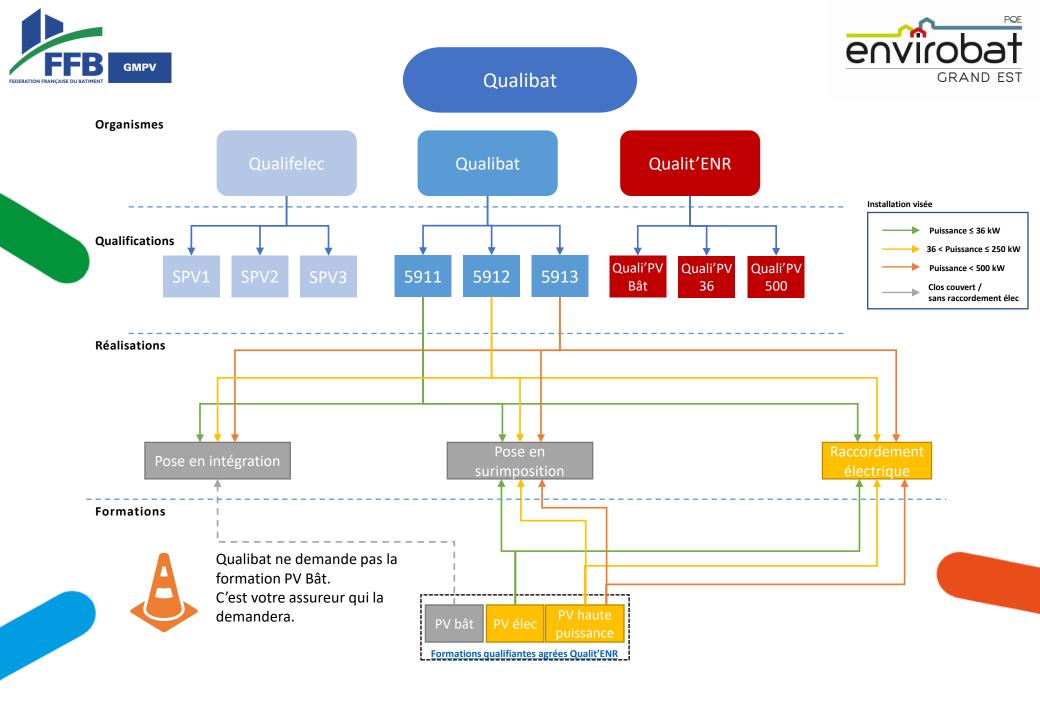
² « Générateur photovoltaïque raccordé au réseau – compétence électrique » (PV élec)

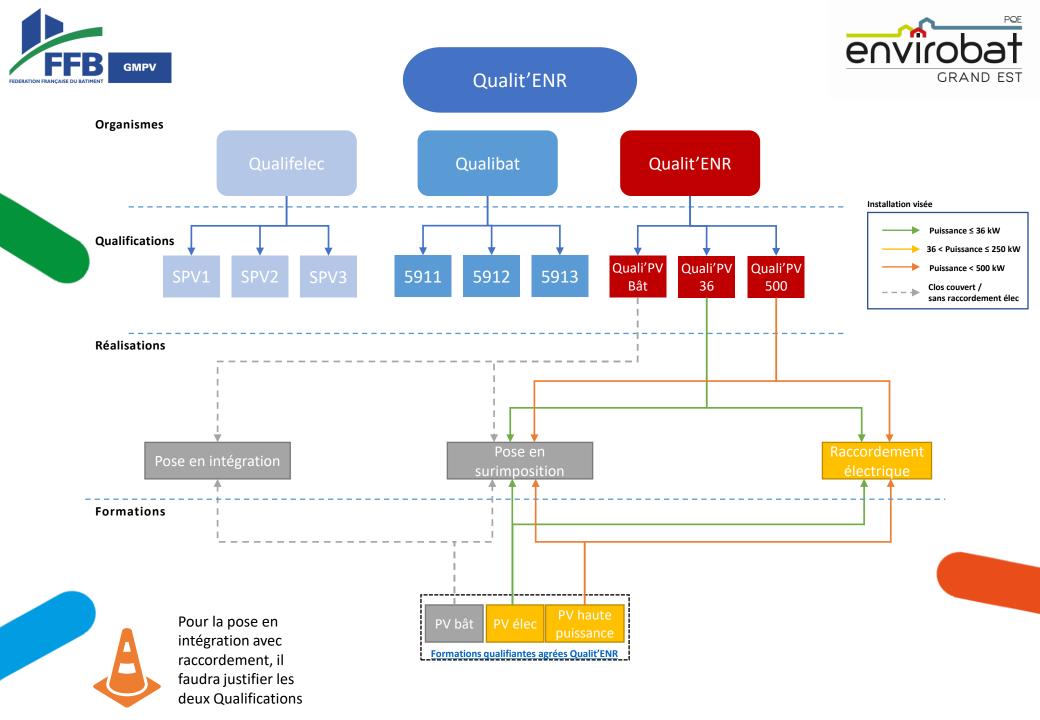
³ « Générateur photovoltaïque raccordé au réseau – haute puissance » (PV haute puissance)

⁴Vous devrez justifier des compétences (internes ou externes) en couverture pour Qualifelec

⁵ Cette qualification n'est pas RGE









Assurance



Exemple de document d'information

1 - Avez-vous une qualification et/ou forma dans le domaine photovoltaïque ?	tion pro	ofessionnelles	□OUI □NON
Si oui, précisez la nature de la qualification / formation et r	nous transi	mettre les attestations correspondantes	
QUALIBAT n°		QUALIFELEC Indice/mention	
L QUALIPV module BAT		QUALIPV module ELEC	
Si non, si cette activité est sous-traitée à 100 %, merci de no	un indiaua	alos considerados du sous traitant di dessous et	de nous fournir son attestation
d'assurance :			de Hous Iourin son bacounion
d assurance;	and the last of the last of the last		
2 - Pouvez-vous justifier d'une expérience	dans le	domaine photovoltaïque ?	□ OUI □ NON
Si oui, fournir les justificatifs d'expérience			
3 - Quels sont les produits utilisés et leurs	ráfáran	tiels techniques ?	
3 - Quen sour les produits atitises et leurs	10101011	are a continuous	
Nom du système Modules associés	Avis	technique ou DTA ATEX	Autre
CONTRACTOR DESCRIPTION OF STREET OF STREET			
	+		
	+		
4 - Mettez-vous en œuvre des systèmes aves si oui :	ec batte	ries?	□ OUI □ NON
Avez-vous une formation spécifique dans l'autoconsomr Si oui, laquelle?	mation?		□oui□non
 Indiquer et transmettre la référence des batteries et l'ene 	drait da la	us implantation	A reference of the second seco
Indiquer et transmettre la reference des patieries et l'en	aroit de le	or implantation	
5 - Veuillez répartir votre CA photovoltaïq			
☐ IAB (intégré au bâti):		% ou	€
☐ Surimposition sur couverture en grands éléments (Anci			
Surimposition sur couverture en tuiles/ardoises:		% ou	€
☐ Surimposition par plots/rails soudés sur étanchéité :			
Film photovoltaïque associée à une étanchéité :		% ou	€
Installation au sol:			
Autre, préciser :			
8 - Sur quel type d'ouvrages intervenez-vo	ous?In	diquez la puissance maximale en l	kWc par installation pour
chacun d'eux			
Agricole - Puissance =	1241	Maisona Individualisa Philasanana	IANA
☐ Installation au sol - Puissance =			
☐ Bâtiments tertiaires - Puissance =	KWC	∟ batiments industriets - Pulssance =	KWC



Sous-traitance



Vous comptez sous-traiter une partie de l'installation?

Nous vous conseillons également de vérifier ses assurances. Nous vous rappelons que le titulaire du marché en assume la responsabilité.

Exemple:

- Vous êtes électricien. Vous êtes formés à la pose de système photovoltaïque (<u>formations continues</u>) et vous disposez d'une qualification avec mention RGE permettant le raccordement électrique et la surimposition. Pour faire un chantier en intégration vous devrez sous-traiter à une entreprise justifiant la formation « Générateur photovoltaïque raccordé au réseau compétence intégration au bâti (PV bât) » et disposant d'une qualification adaptée.
- Vous êtes couvreur et vous avez une qualification permettant la pose en intégration, vous sous-traitez le raccordement électrique à une entreprise disposant d'une qualification avec mention RGE adaptée.

Lors de la déclaration de vos chantiers de référence, l'organisme certificateur vous demandera de renseigner la part de sous-traitance et de compléter un document supplémentaire.





Règlementation



<u>Arrêté tarifaire</u>: les conditions pour qu'une installation photovoltaïques puissent bénéficier de l'obligation d'achat sont définies dans l'arrêté tarifaire du 06/10/21. Il a été modifié pour la dernière fois le 08/02/23.

<u>Mention RGE</u>: l'annexe de l'arrêté tarifaire ci-dessus clarifie les exigences en matière de capacités professionnelles techniques et financières des entreprises. Pour répondre à ces exigences il faut être RGE. Voir cette annexe.

<u>Obligation d'achat</u>: Elle est définie dans le code de l'énergie, elle s'applique à certaines installations raccordées aux réseaux publics de distribution. Elle ne se limite pas au photovoltaïque. <u>Pour en savoir plus</u>.

<u>Habilitation électrique</u>: l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation adaptée pour intervenir en sécurité. Il délivre et maintient cette habilitation. <u>Voir cet article.</u>

Liens utiles

<u>Logiciel de prédimensionnement</u> : https://autocalsol.ines-solaire.org/

Informations : https://www.photovoltaique.info/fr/

<u>Informations</u>: http://parlonspv.com/

<u>Masque lointain</u>: https://re.jrc.ec.europa.eu/pvg tools/en/tools.html

Recyclage des panneaux : https://www.soren.eco/

<u>Cartographie de productible</u>: https://carte-productible.photovoltaique.info/

<u>Liste des avis technique du CSTB : https://evaluation.cstb.fr/</u>